

Les ateliers

1. Après l'IME : du suivi administratif à l'accompagnement social et professionnel ?
2. Différents comme tout le monde. Les partenariats et l'accès au droit commun des jeunes en IME
3. L'ère du numérique : apports et impacts sur les IME ?
4. Préparer la sortie de l'IME : quelle place pour la famille ?
5. Est-on vraiment majeur à 18 ans en IME ?
6. Quel (appel à) projet pour les jeunes relevant de l'amendement Creton ?
7. L'accompagnement vers l'emploi : quels outils ?
8. « Laisser sortir » de l'IME : quelle posture adaptée adopter ?

Atelier 1

APRÈS L'IME : DU SUIVI ADMINISTRATIF À L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL ?

À l'heure où l'on parle de la sécurisation nécessaire des parcours, le passage à l'âge adulte, étape importante dans la vie de tout individu, est souvent vécu comme un couperet pour le jeune, la famille et la structure.

Or, selon l'article D312-18 du CASF, il est précisé qu'à la sortie du jeune, l'IME a pour mission d'apporter son appui, à lui et sa famille, pour son insertion sociale et professionnelle ainsi que son concours aux démarches nécessaires. En ce sens, il ne s'agit pas pour l'IME de se substituer aux services administratifs et sociaux compétents mais de travailler en liaison avec eux. Toujours d'après ce texte, il est prévu que cet accompagnement soit poursuivi sur une durée minimum de trois ans.

Cette mission, communément rebaptisée «service de suite et d'accompagnement», bien que son intérêt ne fasse aucun doute tant pour les équipes que pour les jeunes et leur famille, relève souvent du flou institutionnel.

En effet, si certains établissements ont développé ce champ d'action (création d'un service spécifique, mise à disposition d'une partie de l'équipe, construction des indicateurs de suivi, mise en place d'un fléchage financier...), d'autres l'ont moins identifié voire pas exploré.

Quelles sont les modalités d'accompagnement à la sortie de l'IME ? A quel moment débute l'accompagnement à la sortie de l'IME ? Le service de suite a-t-il une mission de passage de relais ? Quelles sont les difficultés des structures pour organiser un service de suite repéré et repérable ? Quelles sont les ressources humaines et organisationnelles à mobiliser ? Le suivi par le service de suite doit-il faire l'objet d'une contractualisation avec le jeune ?

Atelier 2

DIFFÉRENTS COMME TOUT LE MONDE.

LES PARTENARIATS ET L'ACCÈS AU DROIT COMMUN DES JEUNES EN IME

L'évolution des attentes des publics et la mise en œuvre effective des obligations réglementaires et législatives nous amènent à repenser nos organisations existantes. La spécialisation des établissements a pu être un gage de qualité dans l'accompagnement des enfants. Leur parcours doit être maintenant construit en mobilisant et adaptant les ressources de droit commun, en termes de scolarisation, d'inclusion professionnelle, d'accès à la culture, au sport, à la santé et aux loisirs....

Des dispositifs, des passerelles, des outils et supports nouveaux vont ainsi permettre de promouvoir et mettre en œuvre le travail du dedans-dehors, l'ouverture sur l'extérieur.

- « Différent et Compétent » peut constituer un appui fort pour cela, ainsi que bien d'autres comme la création de plateforme de services intra-extra...
- L'association « Les petits débrouillards » favorise l'accès à la culture, à la société dans un esprit d'ouverture vers le monde.

Comment grâce à ces dispositifs créer des interactions entre le milieu spécialisé et son territoire d'implantation ? Comment s'appuyer sur des actions à caractère novateur, pluriel, évaluatif et inclusif pour faire évoluer l'offre de service en fonction des besoins du territoire ?

Atelier 3

L'ÈRE DU NUMÉRIQUE : APPORTS ET IMPACTS SUR LES IME ?

L'espace numérique (télévision connectée, tablette numérique, Smartphone avec connexion internet illimitée) a envahi la sphère familiale ainsi que l'espace scolaire et professionnel.

Si la plupart des IME mettent à disposition des jeunes accompagnés des moyens informatiques, les usages digitaux ne sont pas sans poser question.

La gestion du téléphone dans l'enceinte de l'institution (classe, atelier professionnel, cours de récréation, internat) est souvent problématique. L'accès à internet en institution fait encore débat.

Comment résister à l'attraction des jeux vidéo en ligne qui parfois nous dépassent par la violence des scènes ?

Nous mettons donc souvent en avant les difficultés et omettons que les outils informatiques font partie intégrante de notre mode de vie, et de celle des jeunes en IME et à leur sortie.

Comment faire du numérique un outil de créativité, d'apprentissage, d'ouverture vers le monde, d'accès à des informations partagées ?

Comment accompagner et former les professionnels sur ces nouveaux enjeux de l'accompagnement d'adolescents en situation en handicap ?

Atelier 4

PRÉPARER LA SORTIE DE L'IME : QUELLE PLACE POUR LA FAMILLE ?

Selon l'article D312-12 du CASF, une des missions essentielles de l'IME est l'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou adolescent. Il est précisé à l'article D312-14 du CASF que la famille doit être associée à l'élaboration du projet individuel pédagogique, éducatif et thérapeutique, à sa mise en œuvre, à son suivi régulier et à son évaluation.

Or, sur le terrain, la mise en place de cet accompagnement et, plus largement, la création d'une relation partenariale au fil du temps avec les familles, suppose pour les professionnels de tenir compte de la grande diversité des profils et attitudes de ces dernières.

En effet, dans la pratique, si quelques familles cherchent à être associées au projet de vie de leur enfant et en ce sens à nouer des liens avec les professionnels et l'institution, la grande majorité d'entre elles se montre plutôt discrète et tend à déléguer aux équipes la prise en charge de leur enfant. Quelques parents adoptent quant à eux une position revendicative, en lien avec leurs représentations de la structure et le manque de lisibilité du secteur médico-social.

Si la question du travail avec les familles, notamment lors de la préparation de la sortie de l'IME, soulève des difficultés, elle pousse également sans cesse les établissements à rechercher des moyens permettant de les associer au mieux.

Plusieurs interrogations se posent alors :

Comment travailler les représentations des familles sur les dispositifs médico-sociaux ?

Comment accompagner et associer les familles à la préparation de la sortie de l'IME ?

Comment faciliter la continuité de l'accompagnement du jeune entre sa vie au sein de la structure et au domicile ?

Atelier 5

EST-ON VRAIMENT MAJEUR À 18 ANS EN IME ?

Le séjour des usagers admis dans les IME s'inscrit souvent dans une durée longue. Des paliers ponctuent quelquefois leur parcours : un changement de groupe, le passage de l'IMP à l'IMPro, le premier stage réalisé à l'extérieur. Tandis qu'ils continuent à être accueillis dans l'institution, la plupart des usagers des IME franchissent une étape essentielle de la vie de tout citoyen, l'accès à la majorité. Le statut de l'usager en est forcément modifié : il bascule dans le monde des adultes. Il acquiert de nouveaux droits, doit se conformer à de nouveaux devoirs. Peu d'entre eux bénéficient dès cet âge d'une mesure de protection.

L'institution et les professionnels doivent penser ce passage, instaurer un nouveau rapport à l'usager majeur. Quelle nouvelle place lui reconnaissons-nous ? A quelles décisions l'associons-nous pour la conduite de son parcours de vie ? Quelles inflexions dans l'accompagnement peut-il percevoir qui l'invitent à penser et à voir que quelque chose s'est passé ?

Parallèlement, pour que l'usager investisse cette nouvelle position sociale, l'IME doit construire un rapport différent avec l'ancien (futur ?) responsable légal, souvent les parents. Peut-être s'agit-il d'une mise à distance ? Le rapport des professionnels avec l'usager majeur, citoyen, doit évoluer et s'écarter de la position "cocoonante" qui peut-être, était de mise avec l'enfant ou l'adolescent plus jeune qu'il était précédemment. L'institution doit tenter de délaissier cet accompagnement étroit pour donner envie au jeune adulte de se défaire de cet environnement très sécurisant. Trop sécurisant ?

Atelier 6

QUEL (APPEL À) PROJET POUR LES JEUNES RELEVANT DE L'AMENDEMENT CRETON ?

Les enquêtes CREA Aquitaine et Auvergne introduiront le propos, illustré par l'appel à projet ARS Aquitaine, dont la visée est de dynamiser le parcours de vie et l'accompagnement des jeunes handicapés, par la promotion de l'autonomie et l'insertion socio-professionnelle. L'expérience des modalités de travail de l'IME les Vergnes ainsi que la présentation du dispositif « Ad'appro » sur l'articulation avec le secteur adulte étayeront le déroulé de l'atelier.

La nature des orientations pour les jeunes en attente de sortie d'IME indique des besoins actuels : accès à l'ESAT, au foyer de vie, au FAM, à la MAS voire au secteur sanitaire. Les projets d'accompagnement se déclinent différemment, s'appuyant sur des possibilités d'élaboration de projets à la carte, parfois à la peine.

Selon son agrément et le public accueilli, chaque IME est confronté de façon différente à la problématique de jeunes sous amendement Creton, en termes de nombre de jeunes concernés et de complexité des situations.

Tous les dispositifs médico-sociaux se sont habitués très (ou trop) vite à ce que les IME accueillent bien au-delà des 20 ans, s'appuyant sur l'argument du « manque de maturité ». Or, les IME ont la possibilité d'anticiper les futurs besoins de certains jeunes, notamment ceux qui pourraient relever de dispositifs d'accompagnement plus conséquents (FAM/MAS). Les passerelles s'imposent, les appels à projet liant les dispositifs aussi !

Est-ce uniquement le problème du manque de places ? Initie-t-on un projet d'orientation au « bon moment » dans le parcours institutionnel ? Comment l'entourage du jeune se mobilise-t-il ? Quelles sont les ressources partenaires pour chaque situation ? Comment la MDPH s'approprie le rythme de cette trajectoire et comment donne-t-elle le ton ? C'est la cohérence des partenariats, résultant d'une volonté de coopération au bénéfice des jeunes relevant de Creton, qui est la clé d'une réflexion sur les modalités de sortie d'IME, en retenant le principe que ces sorties ne doivent pas se faire à n'importe quel prix.

Atelier 7

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI : QUELS OUTILS ?

Le passage à l'âge adulte pose, pour tout jeune, la question de son devenir et plus précisément celle de son insertion professionnelle et de son autonomie sociale.

Pour les jeunes en situation de handicap, la continuité de leur parcours suppose la conjugaison de plusieurs leviers. Parmi ces leviers, deux semblent essentiels :

- des dispositifs de formation préprofessionnelle et professionnelle adaptés
- le décroisement et l'implication des acteurs de la scolarisation et de la professionnalisation en s'appuyant sur de nouveaux postes émergeant au sein des IME, les chargés d'insertion professionnelle.

Globalement, l'ensemble des acteurs constate la nécessité d'améliorer la lisibilité et la coordination de leurs actions, ainsi que de développer des actions/dispositifs innovants permettant d'éviter les risques de rupture et de dépasser les éventuelles « barrières administratives » qui pourraient être liées à l'âge.

Or, comment cette vision partagée peut se traduire dans la pratique ? Quels dispositifs pour accompagner ces transitions peuvent-ils être proposés ? Quels partenariats les IME doivent-ils mobiliser sur leur territoire ? Comment améliorer les dispositifs de formation permettant d'acquérir le niveau d'employabilité requis pour intégrer le milieu professionnel protégé ou ordinaire ?

Atelier 8

«LAISSER SORTIR» DE L'IME : QUELLE POSTURE ADAPTÉE ADOPTER ?

Les politiques publiques en matière de santé, relayées par les derniers rapports nationaux (VACHEY, PIVETEAU), tendent à ériger la fluidité et la continuité des parcours en principe d'intervention.

En ce sens, face aux besoins pluriels et évolutifs des jeunes, chaque structure d'accompagnement doit être entendue comme un maillon de la chaîne de réponse qui est amenée à passer à un moment donné le relais à une autre structure pour la poursuite du projet de vie du jeune.

Afin de garantir la cohérence du parcours, il est essentiel d'éviter les ruptures brutales non anticipées et préparer en amont la sortie du jeune en prenant en compte l'ensemble de ses besoins, aspirations et préférences personnelles. Outre les dispositifs passerelles, l'organisation de stages/périodes d'essai, le développement de partenariats qui peuvent être créés, ce sont les professionnels des structures qui ont en charge la responsabilité du passage de relais.

Cet atelier propose d'aborder la question du « laisser-sortir » par les professionnels, ayant accompagné ces jeunes parfois durant de longues années, et pouvant éprouver des difficultés à les laisser partir. Comment travailler ce passage ? Comment accompagner au niveau institutionnel le changement de posture des équipes de l'IME auprès des jeunes ? Comment renforcer les passerelles entre les équipes de l'IME et celles de la future structure médico-sociale d'accueil ou les acteurs de droit commun ? Quels outils sont à mettre en place pour soutenir les professionnels dans la préparation à la sortie du jeune ?